

DOCUMENT D'INFORMATION SUR L'AIDE A LA LICENCE

1. A qui s'adresse cette aide ?

Cette aide sera accordée aux **enfants lillois âgés de 2 à 11 ans, scolarisés en maternelle ou élémentaire** et qui souhaitent s'inscrire dans une **association sportive lilloise affiliée à l'Office Municipal des Sports**.

Elle ne sera accordée qu'une fois par saison sportive et par enfant et sera **plafonnée au coût total payé par la famille** pour l'inscription de l'enfant.

2. Comment est calculée cette aide ?

L'aide est calculée en fonction du quotient familial. Ces derniers ont été regroupés en 4 tranches selon la répartition suivante :

Niveau d'aide	Numéro de tranche	Quotient Familial	Montant de l'aide
N° 1	De QF 1 à QF 4	De 0 à 524	80 €
N° 2	De DF 5 à QF 7	De 525 à 709	60 €
N° 3	De QF 8 à QF 10	De 710 à 1249	30 €
N° 4	De QF 11 à QF 15	De 1250 à 3000 et plus	10 €

3. Quelles sont les démarches à accomplir par la famille ?

Les familles qui sont intéressées par cette aide doivent se présenter à la Direction des Sports de la Ville de Lille (Hôtel de Ville) afin de retirer un coupon de réduction.

Ce coupon leur sera remis après vérification des critères nécessaires à sa délivrance, c'est-à-dire le lieu de résidence, le quotient familial, la scolarisation de l'enfant.

Afin de justifier de ces critères, deux possibilités s'offrent à la famille :

1. La famille dispose d'un compte actif sur l'Espace Famille de la Ville de Lille, elle n'a pas besoin de venir avec les justificatifs.
2. La famille ne dispose pas de compte sur l'espace famille, elle devra alors se présenter avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois, une attestation qui indique son quotient familial.